

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 JANVIER 2010**

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice :33

Présents :32

Votants :33

Date de Convocation : 21 janvier 2010

Date d’Affichage de l’ordre du jour : 22 janvier 2010

Date d’Affichage du compte-rendu : 5 février 2010

1^{er} CONSEIL MUNICIPAL DE L’ANNEE

L’an deux mille dix, le 29 janvier 2010 à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à l’Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques MAGNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Robert CHABAUD, Madame Françoise CHAUVIERE, Madame Martine VORE, Madame Véronique COLAS-FIORINI, Monsieur René CHAUTARD, Monsieur Joël MALLET, Madame Marie BAYSSAT, Monsieur Sébastien ALLART, Madame Ouardia TOUAHRI, Adjoints.

Monsieur Gérard GUILLET, Monsieur Jacques DWORAK, Madame Anne-Marie MAHE, Madame Camille MASSON, Madame Maëlle VIERS-DOYE, Monsieur Gilles DUFOUR, Madame Maria LANCRENON, Monsieur Dominique MOMIRON, Madame Roberte DUCHER, Madame Nadège DUCHET, Monsieur Christophe NECHAOUNI, Monsieur Pascal TARRAIRE, Monsieur Franck PERRIER, Madame Gaëlle BOUCHICHE, Monsieur Pierre BERTRANDIAS, Madame Huguette STEINMETZ, Monsieur Mohammed RKINA, Madame Martine VARISCHETTI, Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Juliette GENILLIER, Monsieur Marc JAMON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : Madame Isabelle GAUTHIER par Monsieur Bertrand BARRAUD

A été élu secrétaire : Monsieur Sébastien ALLART.

Monsieur le Maire accueille les adjoints et conseillers par un discours introductif.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je souhaiterais aborder trois grandes questions avant de passer aux rapports :

- la situation économique
- l’intercommunalité

- la fiscalité.

1. Sur le front de la situation économique et de l'emploi

Quelques dossiers font la une :

- **Alcan Rio Tinto** : un mouvement social contre la suppression de 79 postes a eu lieu ce mercredi et risque d'être renouvelé ; je recevrai comme il se doit les représentants du personnel ; rencontre avec Christian ESTROSI, en présence du Député de la circonscription, prévue mardi 16 février à Paris. L'enjeu est le développement d'une filière aluminium-lithium implantée à Issoire. La presse spécialisée s'est récemment fait l'écho du projet de production à Issoire d'un alliage entrant dans la composition d'une nouvelle capsule spatiale.
- **Voxan** : nous avons volontairement peu communiqué ces dernières semaines, car plusieurs options se présentent ; privilégié les démarches discrètes, auprès de la Région et des services de l'Etat. Les élus (Gérard GUILLET) se sont beaucoup dépensés pour donner une dernière chance à un projet de reprise, avec l'enjeu de 11 ou 12 emplois et la dynamisation de la production. Nous sommes conduits à vous présenter ce soir une délibération en rapport avec un projet de reprise.
- **Inondabilité des parcelles** prévues pour l'extension du Parc de Lavour-La Béchade : c'est un sujet intercommunal, mais dans lequel j'ai toujours plaidé pour une approche de concertation avec les services de l'Etat. Suite à une sollicitation du Vice-président de la CCI, j'ai proposé que les services de la Ville, d'Issoire Communauté et de la CCI travaillent à l'élaboration d'un argumentaire économique, et non plus uniquement juridique. L'Etat doit avoir une approche constructive : s'il souhaite, comme les élus et la CCI, permettre le développement de nouvelles activités et de nouveaux emplois sur un territoire qui dépend trop fortement de grandes industries à l'avenir incertain, il doit nous en donner les moyens. Nous ne devons pas être obligés de dire non aux entreprises.

Au-delà de ces sujets d'actualité, il convient de ne pas cultiver un pessimisme excessif : il y a des projets de développement chez différents entrepreneurs sur notre commune. Les accompagner fait partie de nos toutes premières priorités (Interforge, Valeo, famille Moniot...).

2. La vie intercommunale

Comme tous les délégués issoiriens, je regrette la tournure prise par les débats du dernier conseil communautaire. J'avais beaucoup travaillé pendant le week-end avant le conseil pour qu'il en aille autrement.

Au-delà des récentes divisions sur deux dossiers importants, il y a une divergence d'analyse de fond sur les moyens financiers dont dispose la communauté. Le progrès de la vie intercommunale ne peut se mesurer à l'augmentation des moyens gérés par la communauté. Faire grossir la communauté ne peut être un objectif en soi.

Notre objectif doit être de faire mieux à plusieurs ce qu'on fait aujourd'hui au niveau de chaque commune, en évitant les critiques concernant l'accroissement des charges générées par l'intercommunalité. Cela ne passe pas nécessairement pas des transferts de compétences et de moyens financiers.

En signe de bonne volonté, j'avais donné mon accord en 2008 pour augmenter la part de l'augmentation de taxe professionnelle revenant à Issoire Communauté. En 2009, 170 000 € en moins sur le budget communal, en plus sur le budget communautaire. Plusieurs transferts de compétence ont également eu lieu.

Je pensais que ces gestes seraient bien accueillis et enclencheraient une dynamique positive de mutualisations, de travail en commun. Cela n'a pas été le cas.

En tant que Maire, je ne prendrai pas la responsabilité de brader les moyens et les responsabilités de la commune. Je ferai 2 propositions dans les prochains jours à Bernard Roux et à l'ensemble des conseillers communautaires :

- Sur la question financière : faire intervenir un cabinet d'études qui apporte un regard extérieur et neutre sur les relations entre les deux collectivités. Il faut partager un diagnostic, repartir sur des bases communes.
- Sur la question de l'école de musique : comme cela a été proposé par le président à l'issue du débat en conseil communautaire, nous proposons de retravailler très rapidement sur l'option Pomel. Nous avons entendu le sentiment des délégués qui estiment que le dossier n'était pas assez travaillé. Nous sommes prêts à nous remettre autour de la table.

3. Budget et vie associative

Nous avons cette année 2 choix :

- celui d'augmenter très fortement les impôts, en ne touchant pas aux dépenses de fonctionnement des services et des associations ;
- celui de répartir l'effort de manière plus équilibrée.

Dire aujourd'hui qu'il est possible de ne pas augmenter la pression fiscale est tout simplement démagogique. La commune fait face à une triple contrainte :

- un endettement qui nécessite de dégager des marges de plus en plus importantes ;
- le quasi-gel des dotations et compensations de l'Etat ;
- la suppression de la TP, qui fige une grande partie de nos ressources.

Comment, dans ces conditions, continuer à financer le fonctionnement d'équipements municipaux gratuits, comme la Maison des Associations ou la Maison des jeunes ? Faut-il fermer un service municipal ? Faut-il rendre payant ces prestations importantes assurées pour les associations ? Je ne le pense pas.

Nous assumons entièrement les choix difficiles qui sont faits cette année. Ils préservent l'équilibre financier de la commune et les marges de manœuvre pour les investissements futurs. Cela aussi, c'est du développement durable !

Je veux également dénoncer l'attaque du gouvernement en direction des élus locaux et souligner à nouveau que la réforme de la fiscalité votée par la majorité UMP représente une perte de recettes et une mise sous tutelle des collectivités, au travers de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le taux sera fixé nationalement.

Enfin, vouloir affirmer que les collectivités sont responsables du déficit de la France est tout à fait choquant. Elles dégagent des excédents de gestion (25 Mds € en 2009) qui se reportent massivement sur l'investissement. La dette des collectivités représente 11% de la dette publique nationale et 6,9% du PIB, contre 9,3% en 1995. De 1995 à 2009, la dette de l'Etat est passée de 55% à près de 80%. Elle atteindra 84% en 2010. Cette attaque fallacieuse risque bien de préfigurer le choix dans les années à venir d'amputer les recettes des collectivités.

En ce qui concerne notre commune, nous allons examiner un budget qui ne comporte pas de déficit et qui programme une réduction de la dette dans un esprit de responsabilité et de préparation de l'avenir. »

DEBATS :

Monsieur Bertrand BARRAUD note, à propos des sujets d'actualité, qu'il est important de pouvoir rencontrer Monsieur ESTROSI pour le problème d'ALCAN. L'Etat doit rentrer dans le capital de cette entreprise.

Monsieur le Maire ajoute que les éléments fabriqués par ALCAN sont au cœur de la défense nationale.

Monsieur Bertrand BARRAUD indique qu'il ne faut pas oublier l'entreprise BOURBIE. Il ajoute que la cellule de crise formée pour l'occasion a été bien dirigée.

Monsieur Bertrand BARRAUD note qu'une solution a été trouvée pour chaque salarié, et notamment grâce à l'intervention de l'Etat. C'est pourquoi, Monsieur Bertrand BARRAUD estime qu'il ne faut pas tirer à boulets rouges sur l'Etat.

Concernant la communauté de communes, Monsieur Bertrand BARRAUD indique qu'il aurait été préférable que cela se passe d'une autre façon, ce que tout le monde aurait souhaité.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que l'intervention d'un arbitre extérieur n'est pas la solution.

Monsieur Bertrand BARRAUD note que l'opposition pourrait tout à fait se satisfaire de la situation, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Robert CHABAUD s'adresse à Monsieur Bertrand BARRAUD pour lui faire remarquer qu'il s'amuse de la situation.

Monsieur Bertrand BARRAUD répond en indiquant qu'ils n'ont pas attisé les choses, du fait que c'est l'image d'Issoire qui en pâtit.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que la ville d'Issoire est au bord de la touche et qu'il y a énormément d'agressivité et de sectarisme par rapport à la communauté de communes.

Monsieur Bertrand BARRAUD estime que rejeter sans cesse la faute sur les autres (Etat, gouvernement...) est une preuve d'impuissance.

Monsieur Bertrand BARRAUD n'a pas envie que la ville d'Issoire se retrouve en seconde division.

Monsieur Marc JAMON demande si un timing et une méthode de travail sont arrêtés s'agissant de l'école de musique.

Monsieur Robert CHABAUD estime que Monsieur le Maire a été clair sur ce point. Le travail sera repris en commission.

Monsieur Marc JAMON indique que tout semble simple ici mais que ce n'est pas le cas là bas, à la communauté.

Monsieur le Maire estime que les tensions doivent refroidir.

Monsieur Marc JAMON indique que l'échéance est dans un mois et demi, que le dossier doit avancer et qu'on ne doit pas laisser pourrir la situation.

Monsieur Mohammed RKINA estime qu'il n'est pas possible de travailler si on n'est pas d'accord sur le fond.

Monsieur Marc JAMON indique que le vote n'a pas donné grand-chose.

Monsieur Laurent PRADIER revient sur le débat de l'utilisation du bâtiment POMEL. Il estime que le consensus a été trouvé s'agissant de réaliser une école de musique la plus polyvalente possible.

Concernant le budget voté aujourd'hui, Monsieur Laurent PRADIER note que le taux de désendettement de la ville, qui est de 6.7 années de fonctionnement est un bon taux.

Monsieur Laurent PRADIER est satisfait qu'une expertise soit diligentée sur les deux collectivités, Issoire et Issoire Communauté.

Monsieur Bertrand BARRAUD, s'agissant d'Haïti, estime que l'aide pourrait passer par un moyen symbolique, par exemple via une baisse des indemnités des élus. Il prend pour exemple le fait de consacrer un mois d'indemnité versé aux élus à l'aide pour Haïti.

Monsieur le Maire répond qu'une proposition sera faite.



Le Conseil Municipal est invité par Monsieur le Maire à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2010.

Monsieur Bertrand BARRAUD souhaiterait que les absences et sorties temporaires des élus en séance ne soient plus notées sur le compte-rendu et le PV.

Monsieur le Maire indique que cela sera à voir mais que si cette option est prise, aucune contradiction par la suite ne devra intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2010 par 33 voix pour.



I. VŒU RELATIF A LA CLAUSE GENERALE DE COMPETENCE DES DEPARTEMENTS

Intervention de Monsieur Robert CHABAUD :

« Mes chers collègues,

Le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme a alerté la Ville d'Issoire par courrier en date du 8 janvier 2010 sur les conséquences de la suppression de la clause générale de compétences des Départements, suppression envisagée par le projet de réforme des collectivités territoriales.

Vous trouverez ci-dessous le projet de délibération que le Conseil Général nous invite à prendre :

- Considérant que le projet de réforme des collectivités territoriales envisage la suppression de la clause compétence générale pour les départements ;
- Considérant que la suppression de la taxe professionnelle prévue dans le projet de loi de finances pour 2010 aurait pour effet de réduire considérablement l'autonomie fiscale des départements et donc de mettre ceux-ci dans l'impossibilité financière d'exercer la compétence générale ;
- Considérant que les départements sont les partenaires privilégiés des communes et communautés de communes pour le financement de leurs projets d'équipement et de développement ;
- Considérant que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements ou l'impossibilité financière qui leur serait faite d'exercer cette clause conduirait les communes ou communautés de communes à renoncer à la plupart de leurs projets ;
- Considérant l'impact qu'aurait ce renoncement sur l'activité économique, l'emploi et la qualité des services apportés aux populations ;

Après en avoir délibéré, demande au Président de la République, au Gouvernement et au Parlement de :

- Maintenir aux départements la clause de compétence générale, pour leur permettre de continuer à exercer pleinement leurs missions de solidarité sociale et territoriale, notamment en direction des communes et de leurs groupements ;

- Garantir l'autonomie fiscale et financière des départements pour qu'ils puissent exercer cette compétence générale et assurer à nos concitoyens les services publics de proximité qu'ils sont en droit d'attendre.

Je vous remercie, mes chers collègues, de prendre en considération ce vœu. »

DEBATS :

Monsieur Bertrand BARRAUD déclare qu'il y a overdose de vœux politiques et que cela devient un peu lourd. De ce fait, Monsieur Bertrand BARRAUD ne votera pas ce vœu car l'objet est de protéger les intérêts de quelques élus.

Monsieur Bertrand BARRAUD estime que la protection de l'intérêt général passe par le rationnement et les économies. Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que la simplification de l'articulation des collectivités territoriales est une bonne chose.

Quant à la baisse de l'autonomie fiscale des Départements, Monsieur Bertrand BARRAUD ne considère pas cela comme gênant attendu qu'il s'agit d'une exception française et que l'autonomie financière est constitutionnelle.

Monsieur Bertrand BARRAUD estime que le Parti Socialiste est encore une fois en train d'instrumentaliser les élus locaux.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que ce vœu n'est pas légal au sens des dispositions de l'article L. 2122-29 du Code général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Laurent PRADIER est a priori favorable à ce vœu mais préfère s'abstenir car il attend de voir comment cela sera fait.

Monsieur Robert CHABAUD estime que si des métropoles sont créées dans le cadre de cette réforme, les Départements et les Régions vont disparaître. Il ajoute que les disparités entre communes urbaines, donc riches, et rurales, donc pauvres, vont s'accroître.

Monsieur Laurent PRADIER évoque le projet de rattacher l'Auvergne à une grande agglomération de Rhône-Alpes. Monsieur Laurent PRADIER estime que notre richesse est l'espace et qu'il ne faut pas rendre cet espace désert.

Monsieur Mohammed RKINA se déclare favorable à la simplification administrative mais cela impliquera le sacrifice des petites communes au profit des grandes.

Monsieur Gérard GUILLET note que tout ce qui va à l'encontre de la proximité est dangereux.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que la commune est l'échelon le plus important.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote :

- 27 voix pour ;
- 4 abstentions : Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Marc JAMON, Madame Martine VARISCHETTI et Monsieur Mohammed RKINA.
- 2 ne prennent pas part au vote : Monsieur Bertrand BARRAUD et Madame Isabelle GAUTHIER (représentée par Monsieur Bertrand BARRAUD).



Monsieur le Maire souhaite ajouter un rapport à l'ordre du jour :

II. PROJET DE CREATION D'UNE SOCIETE DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITE URBAINE – ACCEPTATION DU PRINCIPE DE CONTRE-GARANTIE SUR PARTIE DU PRET PARTICIPATIF DU FONDS SEMAPHORES

Intervention de Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues,

L'entreprise VOXAN a été placée en liquidation judiciaire le 29 décembre 2009. VOXAN était le dernier fabricant français de motos et employait 12 personnes. A plusieurs reprises depuis près de 15 ans, la commune d'Issoire est intervenue pour soutenir cette entreprise qui contribuait à l'image de marque de l'économie issoirienne. La commune est notamment propriétaire du fonds de commerce situé avenue Jean-Jaurès.

Une solution de reprise globale a été présentée mercredi 20 janvier 2010 au liquidateur judiciaire. Cette offre est issue d'un rapprochement entre SODEMO, Société de Développement des Moteurs installée à Magny-Cours, et TRACETEL, filiale du groupe SCHNEIDER ELECTRIC spécialisée dans les systèmes urbains de nouvelles mobilités (vélos en libre-service, recharge pour véhicules électriques...), basée en Ile-de-France.

SODEMO et TRACETEL proposent dans un premier temps d'acquérir les actifs résiduels de VOXAN pour un montant de 300 000 euros.

Les trois entités constitueraient ensuite une nouvelle société dans le domaine des véhicules urbains (2 ou 3 roues, hybrides ou électriques). Le pôle de développement et de commercialisation des véhicules serait installé à Issoire.

Pour la constitution de cette société, un apport de liquidités à hauteur de 600 000 euros est nécessaire. Les direction nationale du fonds SEMAPHORES, issu de l'ancienne Société pour le développement de l'industrie et de l'emploi (SODIE), accepte de s'engager dans ce projet industriel et donne son accord pour un prêt participatif d'une durée de cinq ans à la nouvelle société.

Ce financement est toutefois conditionné à la contre-garantie des pouvoirs publics sur la somme prêtée et jusqu'au terme de la durée du prêt.

Le montage recherché par SEMAPHORES est le suivant :

OSEO	contre-garantie à hauteur de 300 000 euros, soit 50%
Région Auvergne	contre-garantie à hauteur de 170 000 euros, soit env. 30%
Ville d'Issoire	contre-garantie à hauteur de 130 000 euros, soit env. 20%

En cas d'échec de la nouvelle société, chaque partie devrait verser une somme équivalente à son engagement initial rapporté à la quotité de temps restant jusqu'à expiration du prêt. Cette somme serait donc dégressive pendant cinq ans.

La direction régionale d'OSEO et le Conseil régional d'Auvergne ont été contactés et doivent donner leur réponse dans les meilleurs délais. Il convient que la commune d'Issoire, partenaire historique de l'aventure VOXAN et désireuse de permettre le développement de nouvelles activités dans le domaine de la mobilité, manifeste son soutien à ce projet de nouvelle société.

Le rapporteur prie donc le Conseil municipal de bien vouloir :

- Accepter le principe de contre-garantie de la commune d'Issoire à la société SEMAPHORES sur partie du prêt participatif qu'elle projette de consentir si la création d'une nouvelle société spécialisée dans la mobilité urbaine, installée à Issoire et intégrant les actifs résiduels de VOXAN est confirmée.

- Préciser que le montant de cette contre-garantie ne peut excéder 150 000 euros.

- Préciser que cette contre-garantie est subordonnée à la participation des deux autres partenaires à hauteur des montants mentionnés supra.

DEBATS :

Monsieur Laurent PRADIER fait deux remarques :

- *le fait que le rapport soit déposé sur table n'a pas permis de l'étudier préalablement ;*
- *la question de l'existence d'un plan d'entreprise.*

Monsieur le Maire répond que la procédure de reprise est en cours et qu'il n'est pas aisé d'en parler à livre ouvert du fait de la confidentialité du projet. Mais effectivement, il y a un plan d'entreprise.

Monsieur Gérard GUILLET ajoute que les négociations avaient encore lieu ce matin.

Monsieur Gérard GUILLET confirme le fait qu'il y a bien un plan industriel dont le contenu avait été abordé en novembre.

Monsieur Gérard GUILLET ajoute que la mairie n'est pas là pour injecter de l'argent public dans un « VOXAN BIS » mais dans une nouvelle société innovante et un marché porteur. Monsieur Gérard GUILLET note que la partie commerciale se trouverait toujours à Issoire.

Monsieur Laurent PRADIER s'inquiète du fait que la mairie soit seule garante.

Monsieur le Maire explique que le montage recherché est que les trois se portent garants.

Monsieur Laurent PRADIER souhaite que soit ajouté dans le rapport que la Mairie d'Issoire soit garante si et seulement si les deux autres se portent garants.

Monsieur Robert CHABAUD répond que cela est évident et que cette mention sera ajoutée.

Monsieur Marc JAMON estime qu'il faut être prudent.

Monsieur le Maire propose d'ajouter : « cette garantie ne sera apportée que si les deux autres partenaires s'engagent à la hauteur des montants mentionnés ».

Monsieur Bertrand BARRAUD est d'accord si cette clause est inscrite.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est pas question d'embarquer le conseil et la ville dans une aventure.

Monsieur Bertrand BARRAUD estime qu'il va falloir accélérer les services de la Région.

Monsieur le Maire explique qu'ils sont saisis depuis la semaine dernière.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute qu'il n'est pas suffisant de contacter les services de la Région mais qu'il est nécessaire que ce projet soit voté en assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour sous réserve de l'insertion de l'ajout suivant : « cette garantie ne sera apportée que si les deux autres partenaires s'engagent à la hauteur des montants mentionnés »



III. APPROBATION DE L'ADHESION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER EPF-SMAF

Intervention de Monsieur Sébastien ALLART :

« Mes chers collègues,

Je vous informe que :

- les communes de :
 - o Ambert (63), par délibération en date du 12 novembre 2009 ;
 - o Bellenaves (03), par délibération en date du 27 juillet 2009 ;
 - o Pouzy-Mesangy (03), par délibération en date du 27 novembre 2009 ;
 - o Ris (63), par délibération en date du 28 mai 2009 ;
 - o Sainte Florine (43), par délibération en date du 10 juillet 2009 ;
 - o Vezézoux (43), par délibération en date du 23 octobre 2009 ;
- et le département de l'Allier, par délibération en date du 25 juin 2009 ;

ont demandé leur adhésion à l'établissement public foncier.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations des 15 juillet, 1er septembre, 12 novembre et 7 décembre 2009, a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2009 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-SMAF, doivent ratifier ces demandes d'adhésions.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir approuver ces demandes d'adhésions. »
Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



IV. TRANSFORMATION DU S.M.A.I.E. EN S.I.R.E.G. – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LE PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS RELATIVES A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Intervention de Madame Maria LANCRENON :

« Je vous rappelle que le Syndicat Mixte d'Assainissement d'ISSOIRE et de ses Environs s'est transformé au 1er mai 2009 en Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'ISSOIRE et de sa Région (SIREG) dont les communes adhérentes sont ISSOIRE, PERRIER, ORBEIL et FLAT, et dont la compétence unique concerne l'assainissement collectif des eaux usées. Les articles L5211-5 et L1321-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales définissent le régime de la mise à disposition des biens et équipements auxquels s'applique de droit le transfert de compétences des communes au syndicat.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de valider le procès-verbal de la mise à disposition du SIREG à la date du 1er mai 2009, des installations suivantes :

- 66 043 m de réseau séparatif,
- 18 851 m de réseau unitaire,
- 3 469 m de canalisation de refoulement,
- 15 postes de refoulement, dont 1 télégéré et 4 avec trop plein,
- 18 déversoirs d'orage,
- 4 827 branchements,
- 1 station d'épuration.

Je vous prie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement collectif au S.I.R.E.G. »

DEBATS :

Monsieur Marc JAMON explique que le recollement des réseaux doit être donné au SIREG. Monsieur Marc JAMON constate que ce n'est pas encore fait et estime anormal que cela soit bloqué dans les services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



V. CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE INSTANCE ET DESIGNATION DES ELUS MEMBRES

Intervention de Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues,

Dans le cadre des dispositions du décret n°2002-999 du 17 juillet 2002, relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance, le Conseil Municipal, par délibération du 31 mars 2003, a créé à ISSOIRE un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

L'évolution du contexte législatif nécessite aujourd'hui de dissoudre cette instance et de créer un nouveau Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance conforme aux nouveaux textes de référence.

En effet, si la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a bien confirmé le CLSPD comme cadre de concertation en matière de sécurité et de prévention, néanmoins le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007, relatif au conseil local et intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département, a abrogé, dans son article 8, le décret du 17 juillet 2002 qui servait de base légale au précédent dispositif, et a défini de nouvelles règles de composition et de fonctionnement.

Ainsi, le Maire anime sur le territoire de sa commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre, et, à ce titre, préside obligatoirement le CLSPD.

Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Le CLSPD assure l'animation et le suivi du Contrat Local de Sécurité conclu avec le Préfet, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de CLERMONT-FERRAND et le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Le CLSPD est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les Collectivités Territoriales en matière de politique de la ville.

Le CLSPD doit donc répondre aux objectifs suivants :

- lieu actif du partenariat (prise en compte des problèmes, intervention coordonnée, indicateurs tableaux de bord) ;
- lieu d'écoute et d'information réciproque (échange d'informations sur les actions à mener, information régulière des Maires....)
- lieu de constat et de diagnostic (état des lieux, bilan des actions conduites par les services et acteurs locaux)
- lieu de programmation et d'actions (prise en compte des spécificités des secteurs géographiques, élaboration de plan d'action...)
- lieu du suivi et d'évaluation.

Le CLSPD est présidé par M. le Maire d'ISSOIRE. En cas d'empêchement, le Président délègue sa fonction au 1er adjoint.

Sont également membres du CLSPD :

- M. le Préfet du Puy-de-Dôme ;
- M. le Procureur de la République, près le TGI de CLERMONT-FERRAND ou son représentant ;
- M. le Président du Conseil Général du Puy-de-Dôme ou son représentant ;
- Les représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet
- Les élus, représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou économique, désignés par le Président du CLSPD.

En tant que de besoin et selon les particularités locales, des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale intéressés ainsi que des personnes qualifiées peuvent être associés aux travaux du conseil.

La composition du CLSPD est fixée par arrêté du Maire.

Le CLSPD se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an. Il se réunit de droit à la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

Il se réunit en formation restreinte en tant que de besoin ou à la demande du Préfet dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

Il détermine les conditions de fonctionnement des groupes de travail et d'échanges d'information à vocation thématique ou territoriale qu'il peut créer en son sein.

Son secrétariat est assuré sous l'autorité de son président. La personne désignée sera chargée de la préparation et de l'animation des réunions aux côtés du Président.

A ce titre, je vous propose de fixer à 6 le nombre des élus et vous invite à procéder à leur désignation.

Je vous propose aussi d'associer les représentants des organismes suivants :

- Auvergne Habitat
- Union sportive issoirienne toutes disciplines ;
- Caisse d'allocation familiale du Puy-de-Dôme ;
- Associations de parents d'élèves ;
- Mission locale d'Issoire ;
- Maison des Jeunes ;
- Centre communal d'action sociale ;
- Office de commerce d'Issoire ;
- Association ISIS ;
- Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ;
- Police municipale.

Cette liste n'est pas exhaustive. Aussi, je vous invite à faire part de vos propositions avant la prise d'effet de l'arrêté du maire, fixant la composition du comité.

Vu la délibération du 31 mars 2003 ;
Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 ;
Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 ;

DELIBERE

- 1) la dissolution du CLSPD d'ISSOIRE créé en 2003, est approuvée ;
- 2) la désignation des élus membres est actée ;
- 3) les nouvelles dispositions relatives à la composition et au fonctionnement du nouveau Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance d'ISSOIRE, sont approuvées. »

DEBATS :

Monsieur le Maire propose, pour la majorité, les élus suivants :

- *Monsieur Christophe NECHAOUNI*
- *Madame Marie BAYSSAT*
- *Monsieur René CHAUTARD*
- *Madame Véronique COLAS-FIORINI*
- *Madame VORE*

Le groupe d'opposition propose Madame Juliette GENILLIER.

Monsieur Mohammed RKINA estime que le phénomène de délinquance est présent à Issoire, et insiste surtout sur le phénomène d'alcoolisme des jeunes âgés de moins de 17 ans.

Monsieur Bertrand BARRAUD émet l'idée de travailler de façon plus large dans le conseil, par exemple en intégrant le conseil des lycéens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



VI. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ DU PUY-DE-DÔME (SIEG)

Intervention de Monsieur Jacques DWORAK :

« Je vous rappelle que la Ville d'ISSOIRE adhère au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, en tant que commune « isolée ». Ce syndicat, créé initialement en 1947 par adhésion volontaire des communes, est concerné par l'évolution de la législation relative aux services publics de distribution d'électricité et de gaz, et également au renforcement de la coopération intercommunale ; un certain nombre de communautés souhaitant adhérer au S.I.E.G. notamment pour la compétence d'éclairage public. C'est pourquoi le comité syndical, réuni le 5 décembre dernier à Cournon, a approuvé à l'unanimité une nouvelle rédaction des statuts du S.I.E.G. qui deviendra un Syndicat Mixte, regroupant communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente doit émettre un avis sur cette modification statutaire, avant l'adoption définitive du dossier par arrêté préfectoral prévu à la fin mars 2010.

Je vous prie de bien vouloir émettre un avis favorable sur la modification statutaire présentée par le S.I.E.G. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour



VII. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE

Madame Véronique COLAS-FIORINI présente les conclusions du rapport annuel de la commission accessibilité.

DEBATS :

Monsieur Gérard GUILLET indique qu'il assisté à l'assemblée générale de VIAMECA et que le sujet du handicap et de la robotique a été abordé. Monsieur Gérard GUILLET ajoute que ce débat fut très intéressant. Monsieur Gérard GUILLET propose de se rapprocher de VIAMECA pour travailler sur le sujet de l'accessibilité.

Monsieur Marc JAMON demande que soient enlevées les jardinières du trottoir allant du bar de la Montagne à la pharmacie. Il rappelle qu'il a plusieurs fois fait la demande en vain.

Monsieur Marc JAMON indique qu'il en est de même vers l'abbatiale et qu'il faudrait en outre faire un passage abaissé.

Monsieur Marc JAMON ajoute qu'il insiste car il est habitué à ce que cela n'aille pas vite.

Monsieur Marc JAMON continue en précisant qu'il est impossible de traverser à pied la place de la République du fait du trop grand nombre de voitures garées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



VIII. BUDGET PRIMITIF

Intervention de Madame Françoise CHAUVIERE :

BUDGET PRINCIPAL 2010 DE LA MUNICIPALISÉE

Présentation au Conseil municipal, 29 janvier 2010



Plan de la présentation

1. Retour sur 2009 et contexte d'élaboration du budget
2. Les ressources de la commune
3. Les dépenses de fonctionnement
4. L'évolution de la dette
5. Les dépenses d'investissement



1.a. Rappels sur l'année budgétaire 2009

- 2009 : année exceptionnelle en investissement
- Objectif atteint : récupérer 2 années de FCTVA

Objectif fixé début 2009 : +7 444 000 € d'investissements

7 401 000 € mandatés au 31/ 12/ 09 + 2,8 M€ restes à réaliser

- Une bonne gestion : maîtrise des dépenses de fonctionnement et désendettement



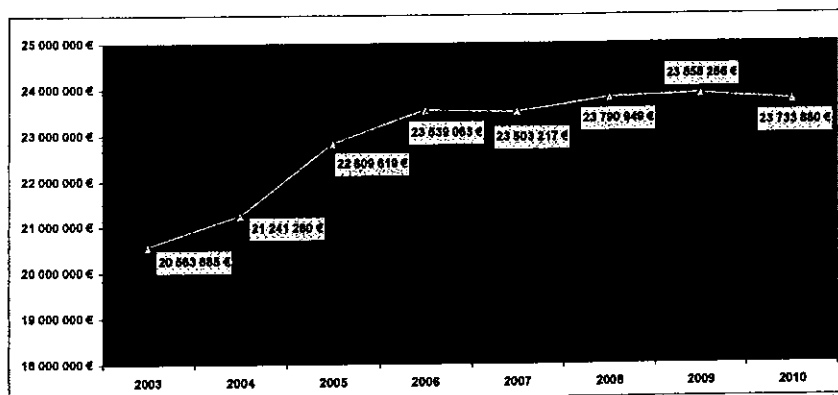
1.b. Un contexte difficile pour l'élaboration du EP 2010

- Réforme de la taxe professionnelle et inquiétude sur les finances publiques locales
 - Stratégie gouvernementale de gel des dotations de l'Etat en direction des collectivités locales : +0,6% en 2010 (PLF 2010)
 - Réforme territoriale = réduction annoncée des financements croisés
- OR augmentation du « panier du Maire » :
 - + 2,6% au 2^e semestre 2009 (Dexia)
 - Inflation estimée à 1,2% en 2010 (PLF 2010)
- OR augmentation de la demande de service :
dans les domaines social, éducatif... et de la sécurité.



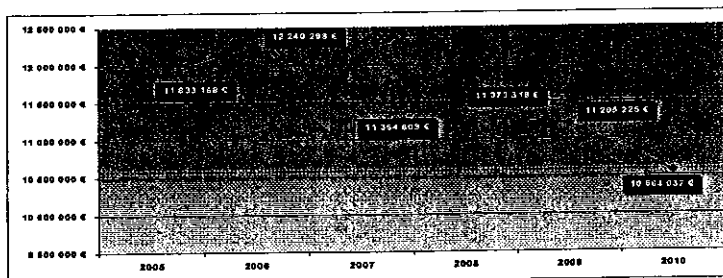
2.a. Une diminution de 0,5% des ressources

Depuis 2006, les ressources de la commune étaient en voie de stabilisation



2.b. Pourquoi les recettes diminuent? (1)

- Baisse de l'attribution de compensation versée par Issoire Communauté (TPU)



A rapporter aux transferts de compétence en 2009 :

- Centre aqualudique : - 351 000 €
- Office de tourisme : - 170 000 €
- Ravalement de façades : - 120 000 €

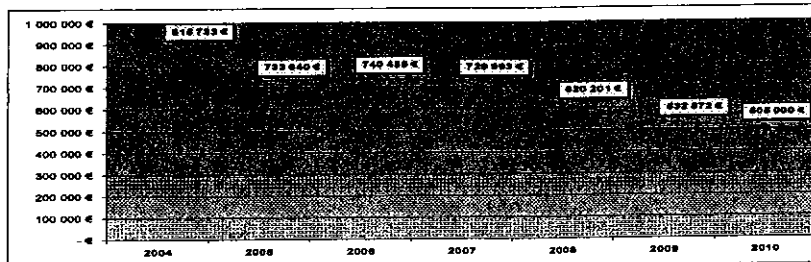
- Stagnation de la dotation de solidarité communautaire

La TP est figée en 2010 → 1654000 €, comme en 2009



2.b. Pourquoi les recettes diminuent? (2)

- Baisse des dotations et compensations de l'État



Source d'inquiétude : quelle compensation de la TP dans la durée ?

- Evolution positive (mais provisoire) des bases ménages

- Revalorisation des bases foncières : +1,2%
- Progression des bases de TH et TF : +4,5 à +5%

Prudence : dynamisme immobilier de l'année 2008, mais fort ralentissement en 2009



2.c. Vers une augmentation raisonnable et maîtrisée de la fiscalité

- Pour maintenir un haut niveau de services à la population (sécurité, éducation / jeunesse, vie associative, animations...) alors que les normes sont de plus en plus contraignantes
- Pour préparer l'avenir, dans un contexte de raréfaction des ressources, de désendettement et alors que la commune et la communauté portent plusieurs d'investissements importants :
 - Médiathèque
 - Ecole de musique
 - Cinéma
 - Foyer de jeunes travailleurs
 - Balnéothérapie du centre aqualudique
 - Projets de développement économique



3.a. Une baisse inédite de 2% par rapport à 2009

Qui s'explique par :

- Transferts de compétences à Issoire Communauté

MAIS AUSSI

- Nouvel effort de maîtrise des dépenses de la collectivité



3.b. Une nouvelle diminution des charges à caractère général

- Rappel : objectif de -6% réalisé en 2009
- **Prévision de -3,7% en 2010, grâce à un travail d'identification des sources d'économies**

Quelques exemples :

- Fournitures administratives : -50%
- Achats Médiathèque : -18%
- Catalogues et imprimés : -12%
- Frais de télécommunication : -7%
- **Travail en cours** : recherche d'économies de chauffage et d'eau pour les bâtiments municipaux



3.c. Des dépenses de personnel utiles et maîtrisées

□ +1,2% en 2010

Sur 3 ans : +9,6% (y compris personnel piscine) soit le rythme de +3% observé entre 2003 et 2008

= Rythme des communes au niveau national en 2008 et 2009 (Dexia, nov. 2009)

□ **Trois principales causes :**

- Augmentations réglementaires et avancement : + 93 000 €
- Politique sociale pour le personnel et l'emploi des jeunes : *apprentissage, stagiaires, variations de quotités de travail* : + 66 000 €
- Recrutement d'un ASVP + un CAE passerelle : + 30 000 €

□ **2010 : réorganisations envisagées** à l'occasion de départs en retraite



3.d. Une baisse très modérée des subventions

Les charges de gestion courante diminuent de 8,3% :

- Maintien de la dotation du CCAS : 710 000 €
- Transfert de l'Office de tourisme : - 170 000 €
- Subventions aux associations

1 137 000 € versé en 2009

1 079 000 € inscrits au BP 2010, soit 58 000 € d'économies

OR déjà - 40 000 € votés lors du CM du 11/ 12/ 2009 (dubs sportifs)

- ⇒ **La baisse sera très modérée, d'env. 2% en moyenne.**
- ⇒ **Approche différenciée** selon la nature et la situation de chaque association.





❑ **Pourquoi se désendetter ?**

Face à la baisse des ressources, les investissements nouveaux ne peuvent plus reposer uniquement sur l'emprunt.

❑ **Grâce aux efforts de bonne gestion, la commune peut continuer à se désendetter :**

- Autofinancement de 3 M€
- Capital remboursé : 2,7 M€
- Emprunt nouveau : 2,4 M€

❑ **La dette est passée de 1562 € / hab. en 2008 à 1391 € / habitant en 2010.**

NB : 1072 € / hab. pour les villes de même strate en 2010



❑ **5 M€ de dépenses d'équipement prévues en 2010 = retour au rythme de 2008**

❑ **Maintien d'un bon équilibre entre les aménagements de « proximité » et les grands projets qui confortent l'attractivité d'Issoire**

❑ **Un facteur d'activité économique et d'emploi au niveau local**



5.a. Développement économique et emploi

□ Principales opérations

- | | |
|--|-----------|
| ➤ Démolition des anciens Bts Ducellier | 150 000 € |
| ➤ Ateliers Etape 63 | 92 400 € |
| ➤ ZAC de la Maze (étude) | 10 000 € |
| ➤ Mission locale (finalisation) | 30 000 € |

□ L'action de la commune pour le développement économique ne se limite pas à ces investissements :

- Investissements d'Issoire Communauté (Polydyam, pépinière)
- Facilitation des projets d'extensions (Valeo, Interforge, SACS...)
- Interventions en faveur de la reprise d'entreprises (Bourbié, Voxan)



5.b. Qualité de vie, solidarité

- | | |
|---|-----------|
| □ Accueil d'urgence (CCAS) | 130 000 € |
| □ Foyer de jeunes travailleurs (démolition) | 70 000 € |
| □ Aire d'accueil des GDV (zone mobilhomes) | 50 000 € |
| □ Itinéraire accessible aux PMR | 50 000 € |
| □ Mobiliers urbains | 30 000 € |



5.c. Aménagement et développement urbain

<input type="checkbox"/> PAE Plaine de Perrier	200 000 €
<input type="checkbox"/> Boulevard Pasteur	200 000 €
<input type="checkbox"/> Boulevard F. Mitterrand	50 000 €
<input type="checkbox"/> Rue Antonin Gaillard (piscine)	150 000 €
<input type="checkbox"/> Coulée verte (liaison Couze-Pré-Rond)	100 000 €
<input type="checkbox"/> 2 nouvelles « voies douces »	60 000 €
<input type="checkbox"/> Porche rue Espagnon	50 000 €
... sans oublier les <u>petits travaux</u> : chemins communaux, voirie, biefs, éclairage public, signalisation...	env. 400 000 €



5.d. Vie culturelle, animations et sport

<input type="checkbox"/> Médiathèque (1 ^e phase)	400 000 €
<input type="checkbox"/> Salle de danse	400 000 €
<input type="checkbox"/> Cinéma (concours archi. et provision)	150 000 €
<input type="checkbox"/> Vestiaires USI foot et rugby	120 000 €
<input type="checkbox"/> Locaux USPI , pétanque, pêche	140 000 €
<input type="checkbox"/> Chaises Animatis	54 000 €
<input type="checkbox"/> Plancher salle de judo	24 000 €



5.e. Bâtiments communaux

- Accessibilité et isolation **groupes scolaires** 100 000 €
- **Tribunal** (étude + amorce réhabilitation) 60 000 €
- Travaux ateliers Parentignat 30 000 €
- **Travaux mairie** 25 000 €

... sans oublier divers travaux : Centre d'art roman, crèche, logements communaux, Maison des associations, centre de loisirs (école du Faubourg)... env. 150 000 €



CONCEPTION D'UN BUDGET RESPONSABLE

- Un budget qui préserve la **qualité du service public municipal**
- Un budget qui **tient compte d'un avenir incertain** pour les finances publiques
- Un budget d'investissement pour la **qualité de vie et l'attractivité** de notre commune



DEBATS :

Madame Françoise CHAUVIERE remercie Christine GAY DE PERETTI, Directrice des Finances et de l'informatique, et ses services pour la qualité des fichiers reçus.

Monsieur Bertrand BARRAUD estime

- que le budget est voté trop tôt car il y a un manque de lisibilité, notamment sur le vote des taux ;
- que s'agissant des recettes, les redevances ont augmenté (centre de loisirs) ;
- que concernant l'impôt ménages, et malgré les nombreux investissements immobiliers, il est loisible de s'inquiéter pour l'avenir ;
- que s'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement, elle reste stable (page 21 du livre présentant le budget) ;
- que la réforme de la Taxe professionnelle (TP) n'a pas lieu de nous handicaper. En effet, la Ville est assurée de percevoir un produit équivalent à la TP. Monsieur Bertrand BARRAUD regrette qu'il n'y ait plus d'augmentation des bases de TP, comme précédemment. Néanmoins, la Ville d'Issoire ne sera pas perdante ;
- que s'agissant des bases de recettes, la cause est le transfert de charges et non la baisse des concours financiers ou la réforme de la TP ;
- que concernant les dépenses, et plus spécifiquement les charges à caractère général et de gestion courante, il est normal qu'elles baissent étant donné les transferts de compétences à l'intercommunalité. Néanmoins, Monsieur Bertrand BARRAUD reconnaît les efforts des services et les remercie ;
- que s'agissant de la baisse des subventions, il constate que c'est la première année de stagnation de la subvention pour le CCAS. Monsieur Bertrand BARRAUD aurait souhaité un effort particulier à destination du CCAS au vu de la crise économique actuelle.

Madame Françoise CHAUVIERE intervient pour préciser que les baisses de subvention seront étudiées en cours d'année.

Monsieur Bertrand BARRAUD reprend son exposé et estime :

- que la baisse des subventions est un signal fort à l'attention des bénévoles des associations ;
- que l'augmentation des dépenses de personnel, qui est passée de 53.8% des dépenses de fonctionnement en 2008 à 57% de ces dépenses aujourd'hui, est une dérive inadmissible, surtout au regard des transferts de charges vers Issoire Communauté. Monsieur Bertrand BARRAUD explique cette hausse par les recrutements intempestifs du début de mandat, ce qui implique l'augmentation de l'impôt ménage ;
- que l'investissement a nécessité le recours à l'emprunt, et notamment une augmentation de 10 % en 2009. Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute qu'il y a eu peu d'actions en faveur de l'emploi et de la compétitivité économique. Monsieur Bertrand BARRAUD note que la compétence économique a été transférée à Issoire Communauté mais cette compétence ne s'exerce que sur la zone de Lavaur La Béchade. Monsieur Bertrand BARRAUD estime que les investissements sont du saupoudrage, malgré le fait qu'il y ait des travaux intéressants.
- Qu'il est loisible de s'interroger sur l'augmentation des impôts :
 - o La réforme de la taxe professionnelle n'en est certainement pas la cause ;
 - o Les grands investissements visionnaires n'existent pas car il s'agit de saupoudrage ;
 - o Les aides économiques n'en sont pas non plus la cause.
 - o Les subventions aux associations et au CCAS ne peuvent pas l'expliquer non plus.⇒ Monsieur Bertrand BARRAUD estime qu'il n'y a pas de raisons pour augmenter les impôts et les charges.

En conséquence, Monsieur Bertrand BARRAUD votera contre et espère un retour en arrière, comme l'an dernier lorsque la municipalité avait renoncé à augmenter les impôts.

Madame Françoise CHAUVIERE ajoute que Monsieur Bertrand BARRAUD a omis de parler de l'inflation. Elle remercie Monsieur Bertrand BARRAUD d'être l'ange gardien de la municipalité et d'empêcher cette dernière de faire des erreurs.

Monsieur Laurent PRADIER estime :

- que la Ville n'est pas dans une situation catastrophique s'agissant de l'endettement. Tant qu'il y a de la richesse, il faut investir pour le futur.
 - Que s'agissant des investissements économiques :
 - o Il manque un plan de relance du centre ville, un soutien du commerce et de l'économie ;
 - o Quant à la désindustrialisation, malheureusement, la Ville ne peut rien faire.
 - o Il serait opportun de faire un plan de communication pour faire venir de nouvelles personnes car les commerces du centre ville sont un grand atout.
- ⇒ Monsieur Laurent PRADIER estime qu'il serait plus opportun d'agir sur les pertes d'emplois plutôt que sur le désendettement.

Monsieur le Maire indique que des efforts sont faits afin de dégager de nouvelles zones pour accueillir les entreprises. Il ajoute que des efforts quotidiens sont réalisés pour soutenir l'économie.

Monsieur le Maire précise que le travail passe par l'urbanisme, sachant que le Plan Local d'Urbanisme vise à organiser l'attractivité d'Issoire via l'accueil de populations à revenus différenciés.

Monsieur le Maire ajoute qu'une vie culturelle active et qu'une jolie ville fleurie jouent sur l'économie.

Monsieur Laurent PRADIER estime qu'il est bien que des ingénieurs viennent s'installer à Issoire. Néanmoins, les entreprises vivent très mal cette crise et Issoire se réveillera avec la « gueule de bois » (dixit) dans quelques années lorsque les très petites entreprises et les commerces auront péri.

Concernant l'expertise programmée entre Issoire et Issoire Communauté, Monsieur Laurent PRADIER est satisfait et espère des répercussions sur le prochain budget.

Monsieur Gérard GUILLET note que le plus important aujourd'hui est le foncier. Monsieur Gérard GUILLET ajoute qu'un travail est actuellement réalisé sur l'extension des zones et le problème de l'inondabilité de la zone de Lavaur La Béchade. Le plus important est la recherche de foncier.

Monsieur Gérard GUILLET indique que : « mieux on présente le budget, plus il y a de débats ».

Monsieur René CHAUTARD note qu'il a passé des fêtes de Noël très pénibles, notamment à cause des coupures électrique. Monsieur René CHAUTARD ajoute que la municipalité essaye de faire ce qu'elle peut pour améliorer les choses mais qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps.

Monsieur Bertrand BARRAUD indique qu'il serait nécessaire d'avoir des terrains en centre ville car on dénote un manque d'espace pour les professions libérales.

Monsieur Marc JAMON souhaite faire les remarques suivantes :

- Sur le potentiel financier :
 - o les recettes sont en hausse de 640 000 €.
 - o Les dépenses de fonctionnement / population sont supérieures de 26% à la moyenne nationale. Les dépenses sont donc trop élevées.
 - o Les charges de personnel ont augmenté de 115 000 € au BS de 2009. Monsieur Marc JAMON évoque donc son scepticisme par rapport à ce budget.
- Sur l'eau : entre le BP de 2008 et le CA de 2008, il y a eu une hausse de 20% de la consommation. Au budget 2009 est inscrit 52 000 € alors qu'en 2008, les dépenses d'eau s'élevaient à 91 000 €. Monsieur Marc JAMON demande s'il y a eu des mesures d'économie d'eau.
- Les dépenses d'électricité sont linéaires. Monsieur Marc JAMON considère qu'il est possible de faire de grosses économies.
- Concernant le chauffage, Monsieur Marc JAMON estime qu'il faut enlever les convecteurs électriques.

Monsieur Robert CHABAUD indique qu'il y a des problèmes d'équilibrage de chauffage.

Monsieur Marc JAMON reprend en soulevant le fait qu'il y a eu pas mal de transferts de charges. Il est donc logique, selon Monsieur Marc JAMON, d'ajouter les budgets d'Issoire et de l'intercommunalité.

⇒ En conclusion, Monsieur Marc JAMON estime que l'augmentation des dépenses de personnel ne peut justifier une augmentation des impôts. Monsieur Marc JAMON estime qu'il serait nécessaire de faire réaliser un audit organisationnel.

Monsieur Robert CHABAUD demande quels sont les services à la population qui seraient à supprimer.

Monsieur Marc JAMON demande si, concernant la TP, il y a eu un reversement du Broc à Issoire.

Madame Françoise CHAUVIERE répond que cela est intégré dans le budget.

Monsieur Marc JAMON s'interroge sur les recettes de la police.

Madame Françoise CHAUVIERE indique qu'il s'agit d'une estimation pour l'année 2010 et que le calcul est une péréquation des amendes de la police nationale.

Monsieur Marc JAMON s'interroge sur le coût des études pour l'école de musique.

Monsieur le Maire répond que ce montant se situe entre 3 000 et 4 000 euros. Monsieur le Maire ajoute que l'avantage de la Ville d'Issoire est d'avoir des professionnels. Monsieur le Maire demande la raison pour laquelle il faudrait aller chercher des compétences équivalentes à l'extérieur.

Monsieur Robert CHABAUD indique que les dépenses de personnel jouent aussi sur le travail fourni.

Monsieur Marc JAMON demande pourquoi l'école de danse va être construite à l'extérieur d'Issoire alors qu'il y a des bâtiments vides en centre ville, tels que Pomel ou le Tribunal.

Monsieur Joël MALLET répond que l'école de danse avait été enlevée de Pomel en 2003.

Monsieur Marc JAMON souhaite revitaliser le centre-ville.

Monsieur Laurent PRADIER se demande si, du fait de la crise, il ne serait pas opportun de revoir certains projets et de se recentrer sur des priorités.

Monsieur Laurent PRADIER se dit conscient des lobbies mais indique qu'il faut savoir choisir. Il prend pour exemple la mission locale qui, selon lui, ne serait pas une priorité.

Quant à l'école de musique, Monsieur Laurent PRADIER estime qu'il est primordial de réaliser un bâtiment plus polyvalent.

Monsieur Marc JAMON indique que si le projet de l'école de danse est seulement à la phase APD, il est possible de tout arrêter.

Monsieur Marc JAMON s'interroge sur l'opération relative au cinéma.

Monsieur Robert CHABAUD répond que le cinéma se fera en centre-ville.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y aura prochainement un concours d'architecture.

Monsieur Gérard GUILLET fait trois remarques :

- des audits sont réalisés lorsque la situation est opaque. C'est aux chefs de service de faire l'adéquation.
- Quant à la hausse des dépenses de personnel par rapport aux dépenses, il s'agit d'un moyen de revaloriser la richesse humaine.
- Concernant la demande récurrente de diminuer les effectifs, on « marche sur la tête », comme si, à l'instar de la bourse, les actions augmentent d'autant que les effectifs baissent.

Monsieur Bertrand BARRAUD demande où on en est des emprunts EPF-SMAF.

Madame Françoise CHAUVIERE répond que le montant des emprunts remboursés approche les 332 000 euros et que cela prend en compte les rachats de terrains et de bâtiments nécessaires aux projets municipaux (la

mission locale, la maison de la rue de Verrières, les terrains nécessaires à la ZAC de la Maze, les terrains pour le parking de la rue du Docteur Sauvat...)

Monsieur Mohammed RKINA estime que tout choix politique doit être réfléchi et que le débat doit être ouvert. Monsieur Mohammed RKINA souhaite faire les remarques suivantes :

- points positifs :
 - o diminution des dépenses de fonctionnement général mais les économies ne peuvent pas être infinies et cela ne peut être un projet à long terme.
 - o Le désendettement est une bonne chose pour le futur des générations mais ce n'est pas une fin en soi et il ne faut pas désendetter pour désendetter.
- points négatifs :
 - o l'augmentation des dépenses de personnel ;
 - o l'investissement n'est pas assez important par rapport au budget global. Il n'y a pas assez d'actions pour l'économie locale. Il est nécessaire de continuer l'aménagement des zones pour attirer les entreprises. Monsieur Mohammed RKINA estime qu'il y a un déficit d'investissement sur les commerces et sur l'artisanat local.

Monsieur le Maire indique que la ville peut accompagner les entreprises et trouver du foncier mais il s'agit du travail quotidien. Tous les investissements visent à donner l'envie de s'installer ou de rester à Issoire. Néanmoins, il n'appartient pas aux collectivités territoriales d'implanter ou d'investir pour installer des commerces.

Monsieur Mohammed RKINA estime qu'il faudrait faire davantage pour attirer les commerçants, par exemple en augmentant les places de stationnement, en donnant plus de facilités etc. Monsieur Mohammed RKINA estime qu'améliorer les conditions dans le centre-ville est une bonne chose.

Monsieur le Maire note que réinvestir le bâtiment Pomel est déjà un élément.

Monsieur Marc JAMON estime qu'il est bien et responsable de faire une nouvelle salle de danse mais il faudrait la positionner ailleurs.

Madame Martine VARISCETTI indique, qu'en tant que commerçante du centre-ville, elle se sent délaissées et abandonnée.

Madame Camille MASSON confirme le sentiment d'inquiétude en centre-ville.

Monsieur le Maire estime qu'il n'y a pas abandon ; la mairie a quand même réglé le problème électrique de Noël.

Madame Martine VARISCETTI note qu'il s'agit d'un simple sentiment.

Monsieur Robert CHABAUD estime que le sentiment de délaissement est un phénomène de société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote :

23 voix pour.

6 contre (Monsieur Laurent PRADIER, Monsieur Marc JAMON, Madame Huguette STEINMETZ, Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Isabelle GAUTHIER (représentée par Monsieur Bertrand BARRAUD), Madame Martine VARISCETTI).

4 abstentions (Madame Roberte DUCHER, Monsieur Mohammed RKINA, Madame Juliette GENILLIER, Madame Véronique VIERS-DOYE).

BUDGET EAU

Madame Françoise CHAUVIERE présente le budget relatif à l'eau.

FONCTIONNEMENT	
1-1 Recettes.....	170 000 €
Redevance Surtaxe EAU	
1-2 Dépenses.....	170 000 €
Intérêts	60 000 €
Divers frais	3 000 €
Prime incitative aux économies d'eau.....	10 000 €
Prélèvement (autofinancement).....	97 000 €

INVESTISSEMENT	
1-1 Recettes.....	97 000 €
Autofinancement.....	97 000 €
1-2 Dépenses.....	97 000 €
Dette (Capital)	65 000 €
Travaux	32 000 €
Gel de la Surtaxe Ville.....	0,1372 €
Pas d'emprunt nouveau	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour

BUDGET CAMPING

Madame Françoise CHAUVIERE présente le budget relatif au camping.

FONCTIONNEMENT	
1-1 Recettes.....	195 000 €
Droits d'entrées	195 000 €
1-2 Dépenses.....	195 000 €
Charges à caractère général	35 800,00 €
Charges de personnel	83 340,00 €
Dette (Intérêts).....	10 000,00 €
Amortissements.....	4 907,78 €
Autofinancement.....	60 452,22 €
Divers	500,00 €

INVESTISSEMENT	
1-1 Recettes.....	65 360 €
Amortissements.....	4 907,78 €
Autofinancement.....	60 452,22 €
1-2 Dépenses.....	65 360 €
Dette (Capital)	24 000 €
Achat de matériels.....	13 600 €
Travaux	27 760 €
Rénovation des sanitaires 2ème tranche	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote :

32 voix pour

1 abstention (Monsieur Laurent PRADIER)



IX. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Intervention de Madame Martine VORE :

« Mes chers collègues,

Chaque année, une association d'anciens combattants prend la présidence du « Comité de liaison des associations d'anciens combattants » et perçoit à ce titre une aide financière exceptionnelle d'un montant de 350 €.

Au titre de l'exercice 2009, l'A.R.A.C. était responsable du dit « comité de liaison » et n'a pas reçu la dotation en question.

Mes chers Collègues, je vous demande :

DE VERSER à l'association l'A.R.A.C. une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €.

DE DIRE que cette dotation est attribuée au titre de l'exercice 2009 dans le cadre du « comité de liaison ».

DE PRECISER que les dits crédits seront ouverts à la Sous-Rubrique 025 Nature 6574. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



X. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES BX n° 114, 115, 122, 123 ET 126 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE DE LA PLAINE DE PERRIER

Intervention de Monsieur Sébastien ALLART :

« Mes chers collègues,

Dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la Plaine Perrier, la commune envisage l'acquisition de parcelles cadastrées section BX n° 114, 115, 122, 123 et 126, sises en zone NAg et UF du POS, pour la réalisation d'une liaison routière de 10 mètres de plateforme permettant de relier la route de Bizaleix à la route de Perrier inscrite en emplacement réservé n°40 ainsi que l'élargissement à 10 mètres de plate-forme de la rue de Bizaleix inscrit en emplacement réservé n°16.

La SA JP ANDRE, propriétaire du terrain, propose la cession de l'emprise foncière nécessaire à cette opération d'une superficie totale de 3 335 m², pour la somme estimée par le Service du Domaine de 15 Euros/m² soit un montant total de 50 000 Euros.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la réitération par acte authentique par devant l'étude de Maître COULAUD, de l'acquisition des parcelles cadastrées section BX n° 114, 115, 122, 123 et 126 d'une superficie d'environ 3 335 m², tous droits, taxes et honoraires restant à la charge de la Commune. »

DEBATS :

Monsieur Marc JAMON estime qu'il est dommage que la commission travaux se réunisse peu souvent et surtout qu'elle n'ait pas été réunie avant le BP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour



XI. EXERCICE DU DROIT DE PRIORITE : PARCELLE CADASTREE SECTION ZL N° 181

Intervention de Monsieur Christophe NECHAOUNI :

« Mes Chers Collègues,

L'article 15 de la loi du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement a institué, en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale titulaires du droit de préemption urbain, un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble appartenant à l'Etat, à des sociétés dont il détient la majorité du capital, ainsi qu'à certains établissements public.

Par DIA (déclaration d'intention d'aliéner) en date du 13 janvier 2010, reçue en Mairie le 15 janvier 2010, adressée à la commune d'Issoire, l'ETAT a fait part de son intention de procéder à la vente de l'immeuble suivant :

- Parcelle cadastrée Section ZL n°181 sise lieu dit Le Bois

Les services fiscaux ont estimé la valeur vénale de ce bien à 450 Euros.

Considérant que ce terrain entre dans le plan d'aménagement de la zone des Mayères, ce qui a conduit la commission ad-hoc à émettre un avis favorable à l'exercice par la Commune de son droit de priorité, il vous est demandé :

- De décider d'exercer le droit de priorité, en application de l'article L240-1 du Code de l'Urbanisme, dont la commune est titulaire et d'acquérir la parcelle cadastrée ZL n°181, moyennant le prix fixé par les services fiscaux de 450 €.

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et, le moment venu, à signer la réitération par acte authentique moyennant le prix estimé par les services fiscaux de l'acquisition de la parcelle ZL n°181. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



XII. AVENANT D'INTEGRATION DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE

Intervention de Madame Marie BAYSSAT :

« Mes Cher(e)s Collègues,

Afin de développer sa politique éducative enfance - jeunesse, la Ville d'Issoire a signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Puy-de-Dôme un Contrat Enfance-Jeunesse pour la période 2006-2009. Ce contrat permet de développer des actions partiellement financées par la CAF et destinées aux enfants et jeunes âgés de moins de 16 ans.

Tout au long de la durée de ce contrat, il est possible d'intégrer des actions nouvelles mises en place en direction de ce public.

Ainsi la création du Relais d'Assistantes Maternelles par les Communautés de Communes d'Issoire Communauté et des Coteaux de l'Allier peut être intégrée à ce contrat. Cette démarche permettra à cet organisme de bénéficier d'une prestation sociale d'un montant de 7.399,05 € versée par la CAF au titre de l'exercice 2009.

Pour ce faire, il convient d'établir un avenant à ce contrat permettant d'intégrer les communautés de communes d'Issoire Communauté et des Coteaux de l'Allier.

Vous êtes invités à :

- Entériner l'instauration de cet avenant au Contrat Enfance-Jeunesse. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



XIII. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE D'ETABLISSEMENT MICHELIN POUR L'ANNEE 2010

Intervention de Monsieur Pierre BERTRANDIAS :

« Mes cher(e)s collègues,

Dans le cadre de la Saison Culturelle le CE Michelin propose de reconduire le partenariat selon les mêmes modalités que l'année passée (convention jointe au dossier de séance).

Un système de « chèque -- billetterie » avait remplacé l'ancien système par bons de réduction.

Il convient donc d'adopter une nouvelle convention de partenariat détaillant les conditions mutuelles de ce système.

La ville d'Issoire souhaite poursuivre son partenariat avec le CE Michelin, dans le cadre de sa politique d'une meilleure accessibilité à la culture pour un plus grand nombre.

Vous êtes invités à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Ville d'Issoire / CE Michelin. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote : 33 voix pour.



XIV. MARCHE DE SERVICES CONCERNANT L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DE LA VILLE D'ISSOIRE : AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE DE LANCER LA PROCEDURE ET DE SIGNER AVEC LE CANDIDAT RETENU L'OFFRE ECONOMIQUEMENT LA PLUS AVANTAGEUSE

Intervention de Monsieur René CHAUTARD :

« Je vous rappelle que par délibération en date du 22 novembre 1993, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place du M.E.T.P. "Rénovation et exploitation des installations de chauffage". Ce marché a été confié à l'entreprise DALKIA. Concernant la partie exploitation de ce contrat, cette prestation était conclue pour une durée de 16 ans à compter du 1er juillet 1994. Ce METP expire donc le 31 juin 2010

Le tableau ci-dessous indique, en synthèse les prestations du marché actuel :

Nature des prestations	type de prestations	type de contrat : P1, P2, P3, P4 en fonction des sites		
		P1 :	marché à fourniture d'énergie (fournisseur historique) chauffage : prix en fonction du nombre de jours de chauffe ECS: prix du m3 d'eau consommé	
		P2 :	maintenance préventive, corrective et astreinte (niveau non défini)	
		P3 :	garantie totale	
		P4 :	travaux d'investissement	
	objectifs de performance :		température contractuelle	
	délais contractuels	couverture horaire :	remise en état au plus tôt	
		délais d'intervention :		
		délais de remise en état :		
	pénalités		retard, interruption et insuffisance de fourniture d'énergie	
	gestion administrative du marché :	modalités de facturation :	P1, P2, P3 : facturation avec 7 factures par an et régularisation au 30 juin ECS : facturation mensuelle sur consommation P4: facturation mensuelle	
		Revalorisation :	selon les formules indiquées au marché: P1: basé sur l'évolution du gaz ou du fioul P2- P3: basé sur l'évolution du marché avec une revalorisation minimale de 15% P4 : pas de revalorisation	
		gestion de la documentation :	mise à jour de la documentation après travaux	
		gestion des livrables (rapports d'activité, reporting, ...) :		
		réunions contractuelles avec le Client :		
gestion technique du marché	gestion de la maintenance et exploitation			
	gestion des demandes d'intervention : intervention sur appel téléphonique			
	gestion des énergies et fluides			
	gestion des observations formulées par les organismes de contrôle : mise en conformité suite à une modification de la réglementation hors forfait			
	gestion du stock de pièces détachées : mise en place d'un stock de pièces			

		gestion des sous traitants	
Périmètre des prestations	périmètre technique des installations	chauffage	inventaire technique joint (les équipements terminaux sont hors marché)
		climatisation	
		ventilation	
		ECS	
	limites du P2:		non indiqué
	limites du P3:	chauffage:	réseaux hors chaufferie et équipements terminaux
ECS:		terminaux	
combustible:		stockage, poste de détente et livraison.	
prestations particulières	analyse d'eau		
	analyse légionellose	réalisé en dehors du marché	

Par décision n°09/43 en date du 28 juillet 2009, Monsieur le Maire a désigné la société GINGER BEFS attributaire du marché de prestations intellectuelles référencé n°09-23 concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'exploitation et de maintenance des installations thermiques de la Ville d'Issoire. Ce marché a été approuvé le 03 août 2009 et notifié le 04 pour un montant arrêté à la somme de 23 160,00 € H.T. comprenant, également, l'assistance à la mise en place du futur contrat et l'évaluation de ce dernier à l'issue de sa première année de prise d'effet.

L'entrée en vigueur de ce contrat est envisagée pour le mois de juin 2010.

Ce cabinet a remis ses conclusions le 22/12/09 et préconise un marché à obligations de résultats de type P1,P2, P3 sur une durée de 8ans.

Les caractéristiques essentielles du marché envisagé sont donc les suivantes :

Nature des prestations	type de prestations	type de contrat :	P1, P2, P3 en fonction des sites
		P1 :	"marché à comptage avec intéressement (MCI) ou marché à température avec intéressement (MTI)
		P2 :	chauffage: prix en fonction d'un objectif de consommation et des consommations relevées
		P3 :	ECS: prix du m3 d'eau consommé"
		P4 :	maintenance préventive, corrective et astreinte (niveau 1 à 4 selon norme NFEN13000/FDX - 60010)
objectifs de performance :		température contractuelle des locaux et ECS et fourniture d'énergie	
délais contractuels	couverture horaire :	délais définis en fonction des sections techniques	
	délais d'intervention :		

		délais de remise en état :	
	pénalités		sur la fourniture d'énergie sur les délais d'intervention et de réparation, sur la gestion du marché et les documents à fournir
	gestion administrative du marché :	modalités de facturation :	P1, P2, P3 : facturation avec 7 factures par an et régularisation au 30 juin ECS : facturation mensuelle sur consommation
		Revalorisation :	selon les formules indiquées au marché: P1: basé sur l'évolution du gaz ou du fioul P2- P3: basé sur l'évolution du marché seulement
		gestion de la documentation :	mise à jour de la documentation après travaux
		gestion des livrables (rapports d'activité, reporting, ...) :	
		réunions contractuelles avec le Client :	
	gestion technique du marché	gestion de la maintenance et exploitation	
		gestion des demandes d'intervention : intervention sur appel téléphonique, mise en place d'un système de demande d'intervention et de traçabilité des demandes	
		gestion des énergies et fluides	
		gestion des observations formulées par les organismes de contrôle : assistance lors des passages du bureau de contrôle mise en conformité suite à une modification de la réglementation hors forfait	
		gestion du stock de pièces détachées : mise en place d'un stock de pièces	
		gestion des sous traitants	
Périmètre des prestations	périmètre technique des installations	chauffage	inventaire technique joint (installations de production, de distribution et terminaux)
		climatisation	
		ventilation	
		ECS	
	limites du P2:		installations de production, de distribution et terminaux
	limites du P3:	Chauffage climatisation ventilation:	installations de production, de distribution et terminaux
		ECS:	installations de production, de distribution et terminaux
combustible:		stockage, poste de détente et livraison.	
prestations particulières	analyse d'eau	à mettre en place	
	analyse légionellose	analyses à réaliser et traitements correctifs à mettre en place	

Le présent marché sera conclu pour une durée de 8 ans à compter de sa notification et que l'estimation prévisionnelle annuelle des besoins financés ressort à :

- 300 000 € TTC pour le poste P1
- 45 000 € TTC pour le poste P2
- 45 000 € TTC pour le poste P3

En application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, le marché comporte une partie à bons de commande, sans minimum ni maximum, dont la valeur estimée est par conséquent réputée excéder les seuils mentionnés au II de l'article 26 du dit code.

Ces petits travaux de modification ou d'amélioration des installations seront inclus au marché et seront traités dans le cadre hors forfait, à partir notamment du bordereau de prix unitaire

Considérant l'estimation annuelle des besoins et la durée précitée, le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que ce marché sera conclu à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des marchés publics.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire – et en cas d'empêchement Monsieur le Premier Adjoint - à lancer la procédure envisagée et le moment venu, à signer le marché avec le candidat dont l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse par la Commission d'Appel d'Offres au regard des critères de jugement retenus.

DEBATS :

Monsieur Bertrand BARRAUD expose que le METP de P1 à P4 a été fait pour remédier à une situation délicate. Monsieur Bertrand BARRAUD demande pour quelle raison ce marché ne pourrait pas être alloti et qu'il devienne ainsi un marché classique de maintenance des chaufferies.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que ce type de choix impliquerait davantage de travail pour les services. Néanmoins, la Ville pourrait payer directement les fluides et donner les contrats de maintenance aux entreprises locales.

Monsieur René CHAUTARD précise que les entreprises locales sont tout à fait capables de gérer une chaudière domestique mais qu'elles sont incapables d'assurer les astreintes et la maintenance des tous les bâtiments municipaux.

Monsieur René CHAUTARD ajoute que personne n'est d'ailleurs certain que le marché ne soit pas remporté par le local.

Monsieur Bertrand BARRAUD ajoute que les marchés ne seront pas remportés par les locaux car lesdits marchés sont trop compliqués.

Madame Françoise CHAUVIERE précise que l'assistant à maîtrise d'ouvrage a déconseillé fortement de prendre les fluides à part.

Monsieur Bertrand BARRAUD note que l'AMO a coûté 23 000 euros.

Monsieur René CHAUTARD explique que le futur marché sera constitué de telle sorte que l'attributaire percevra un intéressement sur les consommations. Il y aura donc une incitation aux résultats qui n'existe pas actuellement.

Monsieur Marc JAMON souhaiterait avoir les conclusions de l'AMO, sous forme de synthèse. Monsieur Marc JAMON s'interroge également sur les modalités d'investissement sachant qu'il n'y a pas de P4.

Monsieur Mohammed RKINA demande ce que préconise l'expert.

Monsieur René CHAUTARD explique que la chaudière est en bon état et qu'il s'agira d'un marché à température, en ajoutant de se référer au tableau descriptif.

Monsieur Robert CHABAUD indique que le carburant sera moins cher que celui que nous pourrions avoir en optant pour une procédure globale.

Monsieur René CHAUTARD ajoute qu'il ne faut pas oublier l'ouverture au marché concurrentiel de l'électricité et du gaz.

Monsieur Bertrand BARRAUD demande pourquoi ce marché est fixé à 8 ans.

Monsieur Marc JAMON répond que c'est pour amortir l'investissement.

Monsieur Bertrand BARRAUD indique que cela ne peut pas être lié à l'amortissement car il n'y a pas de P4.

Monsieur René CHAUTARD note que le premier marché avait été signé pour 16 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote :

30 voix pour

3 contre : Monsieur Bertrand BARRAUD, Madame Isabelle GAUTHIER (représentée par Monsieur Bertrand BARRAUD) et Madame Martine VARISCHETTI.



XV. REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mes chers collègues,

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser le tableau des effectifs à compter du 1er février 2010 comme indiqué dans le document ci-joint. Les modifications tiennent compte :

- de dix avancements de grade : 1 attaché principal (action culturelle), 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1^{ère} classe et 2 adjoints du patrimoine de 1^{ère} classe (lecture publique – patrimoine), 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (lecture publique – patrimoine, sports, travaux), 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (espaces verts, travaux) et un adjoint administratif de 1^{ère} classe (archives – documentation).

- de quatre promotions internes : 2 rédacteurs (urbanisme, informatique) 1 technicien supérieur (urbanisme) et 1 agent de maîtrise (voirie).

- de la création de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe (espaces verts) en prévision du remplacement du gardien du cimetière à la retraite en mai 2010 et de la mutation d'un agent au Restaurant municipal.

Le nombre d'emplois ouverts au tableau des effectifs passe de 348 à 350 postes.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir statuer.

Tableau des effectifs au 1^{er} février 2010

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Dont temps non complets</i>	<i>Effectifs pourvus</i>
<u>Cabinet du Maire</u>				
Collaborateur de cabinet (contractuel (art. 110) à compter du 01/04/08. IM 718)	A	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	0	2
TOTAL		3	0	3
<u>Direction Générale des Services</u>				
Directeur détaché sur emploi de Directeur général des services en congé spécial	A	1	0	1
Attaché principal détaché sur emploi de	A	1	0	1

Directeur général des services				
Attaché principal	A	1	0	1
Attaché (au 09/02/2009)	A	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
TOTAL		5	0	5
Communication				
Chargé de communication infographiste (contractuel (art.3-3) 3 ans à compter du 01/07/2009 IM 431)	A	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
TOTAL		2	0	2
Police municipale				
Chef de police	C	1	0	1
Brigadier chef principal	C	3	0	3
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
TOTAL		8	0	7
Direction des finances et des moyens généraux				
Attaché	A	1	0	1
Rédacteur principal 6 ^{ème} échelon (contractuel*)	B	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	3	0	3
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
TOTAL		8	0	8
Crèche				
Puéricultrice cadre supérieur de santé	A	1	0	1
Puéricultrice cadre de santé	A	1	0	1
Infirmière de classe supérieure	B	1	0	1
Infirmière de classe normale contractuelle (art.3-2) 3 mois renouvelables 1 fois à compter du 01/12/09 IM 308	B	1	0	1
Educatrice de jeunes enfants	B	2	0	2
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	8	0	8
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe (contractuelle (art3-1) IM 293)	C	1	1 à 50%	1
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	5	0	5
TOTAL		23	1	23

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Dont temps non complets</i>	<i>Effectifs pourvus</i>
Direction des Ressources Humaines				
Attaché principal	A	1	0	1
Infirmière de classe supérieure	B	1	0	1
Rédacteur principal	B	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	3	0	3
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
TOTAL		9	0	9
Direction de la vie culturelle				
Action culturelle				
Attaché principal	A	1	0	1

Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	3	0	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	4	0	4
TOTAL		12	0	12
Direction de la vie culturelle				
Lecture publique – patrimoine				
Bibliothécaire	A	1	0	1
Assistant qualifié conserv. patrimoine 2 ^{ème} cl	B	1	0	1
Assistant conservation patrimoine 1 ^{ère} classe	B	2	0	2
Assistant conservation patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1 à 60%	1
Adjoint patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe 3 ^{ème} échelon (contractuelle *)	C	1	0	1
Adjoint patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2	0	2
Adjoint patrimoine 2 ^{ème} classe	C	5	1 à 50%	5
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
TOTAL		25	2	25
Direction de la vie culturelle				
Archives - Documentation				
Attaché conservation du patrimoine	A	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
TOTAL		3	0	3
Direction de la vie culturelle				
Apprentissage de la pratique musicale				
Assistant spécialisé enseignement artistique	B	7	1 à 54,17% 1 à 41,67% 1 à 27,08%	7
Assistant d'enseignement artistique	B	6	1 à 70% 1 à 50%	6
Chargé de mission musiques actuelles (contractuel (art.3-3) 3 ans à compter du 01/01/2009-IM 407)	B	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
TOTAL		15	5	15

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Dont temps non complets</i>	<i>Effectifs pourvus</i>
Direction de la vie culturelle				
Vie Associative – Temps Libre				
Attaché	A	1	0	1
Animateur	B	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	2	0	2
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	2	0	2
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	4	0	4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
TOTAL		14	0	14

<u>Direction des arts plastiques et des débats de société</u>				
Bibliothécaire	A	1	0	1
TOTAL		1	0	1
<u>Direction de l'Administration Générale et de l'environnement</u>				
<u>Direction – Population</u>				
Attaché principal	A	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	2
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	7	1 à 70%	7
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe (contractuel) pour recensement en janvier-février – IM 292	C	4	4 à 50%	4
TOTAL		16	5	16
<u>Direction de l'Administration Générale et de l'environnement</u>				
<u>Education – Ecoles</u>				
Rédacteur	B	1	0	1
Educateur APS hors classe	B	2	0	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	4	0	4
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	44	1 à 77% 1 à 74,29%	44
TOTAL		56	2	56
<u>Direction de l'Administration Générale et de l'environnement</u>				
<u>Education – Restaurant</u>				
Agent de maîtrise	C	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	0	6
TOTAL		10	0	10
<u>Direction de l'Administration Générale et de l'environnement</u>				
<u>Sports</u>				
Educateur APS hors classe	B	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	4	0	4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	6	0	6
TOTAL		13	0	13

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Dont temps non complets</i>	<i>Effectifs pourvus</i>
<u>Direction de l'Administration Générale et de l'environnement</u>				
<u>Sports – Entretien des bâtiments</u>				
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	19	1 à 74,29% 1 à 57,14%	19
TOTAL		21	2	21
<u>Direction de l'Administration Générale et de l'environnement</u>				
<u>Espaces Verts</u>				
Contrôleur de travaux	B	1	0	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1
Agent de maîtrise	C	5	0	5

Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	8	0	8
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	0	5
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	5	0	5
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	12	3 à 68,57%	10
TOTAL		38	3	36
Direction de l'Administration Générale et de l'environnement				
Nettoiemnt				
Agent de maîtrise	C	1	0	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	17	0	17
TOTAL		20	0	20
Direction de l'Administration Générale et de l'environnement				
Magasin – Atelier mécanique				
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0	2
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
TOTAL		3	0	3
Direction des Services Techniques et du Développement Urbain				
Ingénieur principal	A	1	0	1
Attaché principal (contractuel (art.3-3) 3 ans à compter du 15/09/08 IM 783)	A	1	0	1
Technicien supérieur principal	B	2	0	2
Technicien supérieur	B	2	0	2
Contrôleur de travaux	B	1	0	1
Rédacteur	B	1	0	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	3	0	3
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2
Agent de maîtrise	C	2	0	2
Agent de maîtrise (contractuel (art.3-3) 3 ans à compter du 17/09/07 – IM 360)	C	1	0	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	6	0	6
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	5	0	5
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	6	0	6
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	11	0	11
TOTAL		44	0	44
Direction des marchés publics				
Attaché	A	1	0	1
TOTAL		1	0	1

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégories</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Dont temps non complets</i>	<i>Effectifs pourvus</i>
TOTAL GENERAL	A	19	0	19
	B	41	1 à 70% 1 à 54,17% 1 à 50% 1 à 41,67% 1 à 27,08%	41
	C	290	1 à 77% 2 à 74,29% 1 à 70% 3 à 68,57% 1 à 60% 1 à 57,14% 6 à 50%	287
		350	20	347

* reprise des contrats de travail à l'occasion du transfert du personnel de la Tour de l'Horloge de l'office du tourisme vers la Ville

DEBATS :

Monsieur Marc JAMON demande s'il est possible d'avoir les noms des agents.

Monsieur Robert CHABAUD répond par la négative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote.

Vote :

28 voix pour

5 abstentions : Mme Martine VARISCHETTI, M. Laurent PRADIER, M. Bertrand BARRAUD, Mme Isabelle GAUTHIER (représentée par M. Bertrand BARRAUD), M. Marc JAMON.



XVI. QUESTIONS AU MAIRE

PREMIERE QUESTION : sur la question de l'instauration d'une justice foraine, du fait du départ du Tribunal d'Instance de la Ville d'Issoire, Monsieur le Maire répond en deux temps.

- Dans un premier temps, une justice éloignée des citoyens, c'est un recul démocratique. En effet, sous l'Ancien Régime, le juge était non seulement loin géographiquement mais également loin des citoyens. Les lettres de doléances de la Révolution française évoquaient très fréquemment ce handicap. Aussi, mettre en place une telle justice serait effectivement un recul.
- Dans un second temps, on peut constater que l'Etat part et on se dit que le vide laissé par ce départ devrait forcément être comblé par les collectivités. Or, se pose la question pécuniaire d'un tel comblement (un lieu mis à disposition, les charges inhérentes à ce lieu etc.)

SECONDE QUESTION : sur la question de la mise en place d'une annexe de la police municipale dans le quartier du Faubourg, Monsieur le Maire explique que cette mise en place présente deux intérêts :

- pour le quartier :
 - o zone très fréquentée,
 - o petits soucis d'habitat collectif
 - o zone pavillonnaire souvent vide pendant la journée.
- pour la police municipale du fait de quelques difficultés internes.

Monsieur Robert CHABAUD intervient pour notifier aux élus présents que s'ils souhaitent davantage de précisions, il est possible de rencontrer le Maire ou lui-même.

Monsieur Robert CHABAUD indique qu'il y a des difficultés au sein de la police municipale depuis longtemps et qu'elles ne sont pas encore toutes réglées car il n'y a pas eu d'intervention au moment opportun. De ce fait, la situation est devenue ingérable, jusqu'au point de rupture actuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 22h05.



Le Secrétaire,

Sébastien ALLART



Fait à ISSOIRE, le 9 février 2010
Le Maire,

Jacques MAGNE